

Documents hébraïques médiévaux à Porrentruy

Autor(en): **Jobin, Gérard / Pégeot, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **91 (1988)**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-550019>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Documents hébraïques médiévaux à Porrentruy

par Gérard Jobin et Pierre Pégeot

PRÉSENTATION

Depuis les publications de Pierre Pégeot *, le grand public connaît mieux les richesses des archives de la Bourgeoisie de Porrentruy... C'est cette même recherche – devant aboutir à une thèse d'Etat – qui amena ce chercheur à s'intéresser à certaines pages de garde des livres de cens et de propriété du Chapitre Saint-Michel et de la paroisse médiévale de Porrentruy, écrites en hébreu et datant des XIII^e et XIV^e siècles.

Piqué par cette découverte, P. Pégeot désira en savoir plus et en fit part à la Bourgeoisie et à la section locale de l'Emulation jurassienne. Cette dernière le mit alors en contact avec l'un de ses membres, Gérard Jobin **, chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique

* PIERRE PÉGEOT, enfant de Montbéliard, actuellement Maître de conférences d'histoire médiévale à l'Université de Nancy II, prépare une thèse d'Etat sur «Structures économiques et sociales dans la Porte de Bourgogne à la fin du Moyen Age et au début du XVI^e siècle».

Il a déjà publié:

– «Un exemple de parenté baptismale à la fin du Moyen Age: Porrentruy, 1482-1500», *Les entrées dans la vie*, XII^e Congrès de la Société des historiens médiévistes à Nancy en 1981, Nancy, 1982.

– «Les franchises et l'évolution institutionnelle de Porrentruy et de Montbéliard du XIII^e au milieu du XVI^e siècle, Etude comparative», *Le pays de Montbéliard et l'Ancien Evêché de Bâle dans l'histoire*, Colloque du 700^e anniversaire des franchises urbaines à Porrentruy et Montbéliard en 1983, Montbéliard-Porrentruy, 1984.

– *Le pays de Montbéliard et la région de Porrentruy au Moyen Age, Peuplement et démographie*, Nancy, 1982.

– «Porrentruy et ses franchises», *Actes de la SJE*, 1983.

– «Les enseignements d'un des plus anciens registres de baptême: Porrentruy 1482-1500», *Actes de la SJE*, 1984.

– «Porrentruy au XV^e siècle, le personnel dirigeant d'une petite ville médiévale», *Actes de la SJE*, 1986.

** GÉRARD JOBIN, enfant de Porrentruy, travaille actuellement au Centre d'Analyse et de Traitement Automatique de la Bible (C.A.T.A.B.) à l'Université Jean-Moulin Lyon III, à Villeurbanne; il a participé à l'édition de la *Biblia hebraica Stuttgartensia*, Stuttgart, 1967-77.

(C.N.R.S.) à l'Université de Lyon. Ces contacts précisèrent davantage la nature et l'intérêt de ces documents, qui dépassent largement nos frontières, comme le montre l'article publié conjointement par les deux auteurs.

Cette collaboration entre Porrentruy, Nancy et Lyon, montre à l'envi le rôle de charnière et de mise en contact que peuvent jouer les sections de la Société jurassienne d'Emulation. Dans le cas présent, c'est la section de Porrentruy qui joua ce rôle. Elle a profité des contacts privilégiés qu'elle a noués avec des chercheurs des Universités de Nancy et de Lyon pour mettre en valeur des documents qui, à première vue, n'étaient pas destinés à cela...

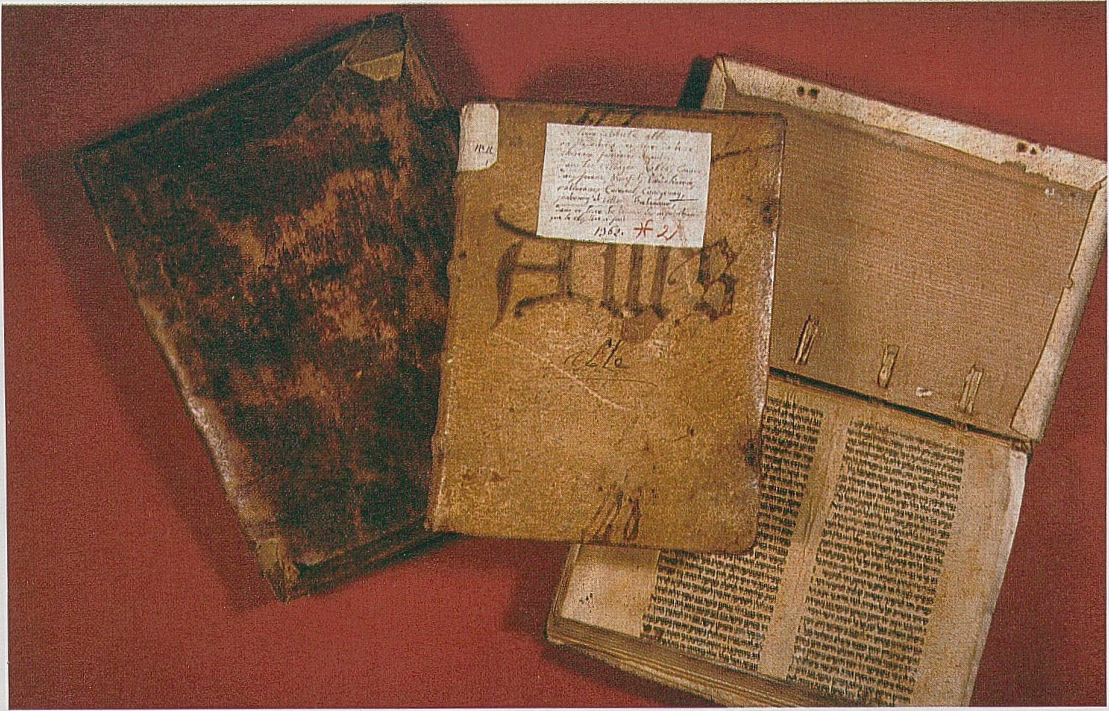
Souhaitons que cet article, par l'intérêt de son contenu et de sa bibliographie, engage l'un ou l'autre chercheur à approfondir l'histoire de la communauté juive dans l'Ancien Evêché de Bâle.

Nous remercions enfin la Bourgeoisie de Porrentruy d'avoir accepté d'associer notre section à la mise en valeur de son patrimoine. C'est aussi de l'«Emulation»!

J.-R. Quenet

La découverte de documents hébraïques médiévaux dans les archives de la Bourgeoisie de Porrentruy suscite plusieurs interrogations. Même s'il n'est pas courant d'en rencontrer dans les archives urbaines, ces documents en eux-mêmes ne présentent rien d'exceptionnel: il s'agit de quelques pages manuscrites arrachées à des ouvrages religieux. Plus stimulante est la question de savoir d'où proviennent ces documents et comment ils se trouvent à Porrentruy; si la réponse n'est pas facile et laisse une large place à l'hypothèse, elle conduit à évoquer de façon inédite la présence juive à Porrentruy au Moyen Age.

Toutes les photos sont de E. Leuenberger



Les registres III E 4, III SM 14/2 et III SM 14/1 des Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy

Ils consistent en 16 pages manuscrites sur parchemin: un double folio (4 pages) écrit sur toutes les faces et six folios simples, écrits recto/verso, manifestement coupés pour être réutilisés. Le folio double (dimension 30 × 23 cm) sert de sous-chemise pour ranger des manuscrits; il est lui-même inséré à l'intérieur d'une couverture en parchemin (le dos d'un acte notarié, daté de 1457, ainsi réemployé selon un usage fréquent) qui contient plusieurs liasses d'archives, feuilles volantes et cahiers de papier, réunies sous le titre de *Liber copiarum*. L'ensemble n'est ni cousu ni relié¹. Les six folios séparés, donc coupés pour être mis au format (dimensions 36 × 25 cm, 29 × 21,5 cm), servent de pages de garde à l'intérieur de la reliure de trois registres sur papier. L'un de ces registres est un *Liber vitae*, ou registre des fondations et anniversaires concernant la paroisse de Porrentruy dans la période 1360-1440; il s'agit d'une copie, de plusieurs mains, du XV^e siècle². Les deux autres sont des inventaires des biens-fonds et rentes appartenant à la confrérie Saint-Michel de Porrentruy, classés par localités et répartis dans les villages environnants en fonction du découpage administratif de l'époque (mairies d'Alle et de Bure); ils sont écrits de la même main pour les parties les plus anciennes (XV^e, début XVI^e siècle)³. Trois de ces documents émanent du même fonds, celui de la confrérie Saint-Michel fondée en 1377 en l'église Saint-Pierre; le *Liber copiarum*, où se trouve le folio double, comporte, comme son nom l'indique, des copies d'actes notariés et de sentences arbitrales et judiciaires, de plusieurs mains, et dont les dates s'échelonnent de 1395 à 1485. Un seul de ces documents, comme on vient de le voir, ne figure pas dans ce fonds, mais a trait également aux institutions religieuses de la ville. Les documents hébraïques, qui paraissent en quelque sorte comme des pages de garde⁴, sont surchargés de notes manuscrites en écriture française du XV^e et du début du XVI^e siècle, comportant parfois des dates (ex. 1495, 1522, 1537).

¹ Archives de la Bourgeoisie, Porrentruy, III SM 1/2; texte du livre de Job.

² *Ibid.*, III E 4; texte des Prières.

³ *Ibid.*, III SM 14/1 et 2; texte du Talmud.

⁴ Autres exemples d'utilisation de manuscrits hébraïques selon les mêmes procédés, cf. M. SCHWAB, «Une page des livres de commerce de la banque Héliot à Vesoul», *Revue des études juives*, LXVIII, 1914, p. 222; R. WERNER, «Etude sur le Fasciculus temporum, édition de Henri Wirzburg, moine au Prieuré de Rougemont (1481)», *Bibliothèque du bibliophile suisse*, 2^e série, XII, Berne, 1937, et repris dans *Rougemont, 9^e centenaire, 1080-1980, Choix de textes*, Bibliothèque historique vaudoise, Lausanne, 1980, p. 231, n. 16.

Ces fragments de manuscrits hébreux recouvrent, par un heureux hasard, trois domaines bien spécifiques et complémentaires des préoccupations des juifs du Moyen Age: un texte de la Bible, un texte du Talmud et un texte de prières.

Le texte de la Bible

C'est celui du début du livre de Job jusqu'au chapitre 4, verset 5. Le texte est en pleine page, sans réglure et sans justification, en une colonne de 15 cm de largeur, d'une écriture que l'on peut dater des XIV^e-XV^e siècles. La 1^{re} page commence par les 2 premiers mots du texte biblique en grands caractères en guise de titre, suivis par 19 lignes de texte, les 3 pages suivantes ayant chacune 22 lignes de texte. Le fol. 1a (Job 1,1-11) est pourvu des signes des voyelles, des deux points du *soph pasuq* (*fin de verset*) et du trait du *raphé* (*affaiblissement* d'une consonne), mais sans signes de cantilation; le fol. 1b (Job 1,12-2,3a) ne donne que le texte consonantique; le fol. 2a (Job 2,3b-3,5a) et le fol. 2b (Job 3,5b-4,5) donnent à nouveau le texte muni de signes comme pour la 1^{re} page.



Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy III SM 1/2, f° 2a, Job 2,3b-3,5a

Le texte n'est pas copié avec un très grand soin. Qu'il nous suffise de noter que dans le folio 1a, par exemple, le 1^{er} mot de la 5^e ligne est écrit en 2 mots, comme si on avait raturé une lettre intermédiaire; que le *l* du mot *élobim* (*le Seigneur*) du verset 5 a été omis par le scribe, puis suggéré par une ébauche de lettre au-dessus; que le mot *ba'arèš* (*dans la terre*) de Job 1,7 avait échappé au scribe et qu'il a été rajouté par une autre main dans la marge de droite. Les lectures traditionnelles différentes du texte écrit (*qeri-ketib*, écrit autrement que lu), peu nombreuses et peu significatives dans ces 4 pages, vont au plus simple et proposent toutes le texte tel qu'il doit se lire. Le fol. 2a a ajouté en marge *min* (une *des femmes*) à Job 2,10, variante que Ginsburg⁵ n'a trouvée que dans le *Petropolitanus*⁶, Kennicott⁷ et les traductions anciennes.

Le texte du Talmud

Le *Talmud* (*Etude*) représente l'interprétation traditionnelle de la Loi orale, complément de la Loi écrite, également donnée par Dieu à Moïse au Sinaï, selon la foi juive. Il y a un Talmud de Babylone, dont la 1^{re} édition publiée à Venise en 1520-1523 par un chrétien, Daniel Bomberg, sert encore à la pagination; il comprend 24 volumes in-folio, alors que le Talmud de Jérusalem ne compte que 6 volumes. Les juifs se trouvant en Babylonie avaient en effet plus de problèmes avec le monde environnant que ceux vivant en Palestine. Le Talmud comprend 2 genres de textes: la *Mishna* (*Répétition*), qui est la Loi orale proprement dite, et la *Gemara* (*Accomplissement*), qui reproduit les discussions des académies commentant la *Mishna* elle-même. Le Talmud de Babylone, auquel nous avons affaire, aurait été rédigé entre la 1^{re} moitié du III^e siècle et la fin du V^e siècle après Jésus-Christ, sur des textes bien antérieurs. Le Talmud est avec la Bible l'autorité de référence dans le judaïsme.

⁵ CHR. D. GINSBURG, *The Old Testament*, 4 vol., Londres, 1926; Bible hébraïque qui donne les variantes textuelles d'importants manuscrits.

⁶ Manuscrit des livres des Prophètes découvert au XIX^e siècle en Crimée et conservé à la Bibliothèque publique de Léningrad (St-Petersbourg); il a passé longtemps pour le plus ancien manuscrit daté de la Bible hébraïque (916 ap. J.-C.) et il est pourvu d'un système de vocalisation babylonien inconnu jusqu'au siècle dernier. Il a été publié en fac-similé par H.L. STRACK, *Prophetarum Posteriorum codex Babylonicus Petropolitanus*, St-Petersbourg et Leipzig, 1876, rééd. avec prolegomènes de P. Wernberg-Møller, Ktav, New York, 1971.

⁷ *Vetus Testamentum cum variis lectionibus*, éd. par B. Kennicott, Oxford, 1776-1780.

איש חיה

בארץ ערץ ארוב שמד חיה האיש החיה תן וישר
דרא אלהים וכל מדעו ויולדו לו שבעה בנים ושל
בעת ויהי מקצתו שבעת אלפי צאן ושלשת אלפי
גמלים וחמיש מאות זמרים בקר וחמש מאות
אתונות ועבדה רבה מאד והיו האיש החיה נדון
מיפל בני קדם והלכו בניו ויעשו משהו פת איש ויהי
וקראו לשלשת אחותיהם לאבול ולשת עמחם ויהי
בו הסיפור ימי המישתה וישלח ארוב ויקדשם והשבועם
בבקר והקלה עלות מכפר בלם כי אמר ארוב אלו
קטאור בני וברכר אלהים בלבכם פנה יעשה ארוב כל
הימים ויהי היום ויבאו בני האלהים להתרעב
על יחיה ויבא גם השטן בתוכם ויאמר יחיה אל הני
השטן מאין תבא ויען ויאמר השטן את יחיה ויאמר
מישויכי ומתגלך פה ויאמר יחיה אל השטן השבור
לך על עברי ארוב כי אין פמחה בארץ איש תם וישר
ידא אלהים וכל מדעו ויען השטן את יחיה ויאמר
החנם ידא ארוב אלהים הלא אתה כנתה בערר ובער
פותו ובער כל אשר לו מעשה ידו ברנת ומקנתו פרץ
בארץ אלה שלח ידו פכל אשר לו אם לא על פניך

ש

ברוך ויאמר יהוה אל השטן הנה כל אשר לח בידך
רק אליו אל תשלח ידך וינצח השטן מעם יהוה
ויהו היום ובניו ובנותיו וכלים ושתים יין בבית אחיהם
הבביר מלאך בא אל איוב ויאמר הנקר חרשורי
והאחת רעות על ידעם והפל שיבא ותקחם ואת
הנערים הנה לפי חרב ואמלטה רק את לבדי להגיד לך
עודה מדבר וזה בא ויאמר אש האלהים נפלה מן
אבנים והבערנה בעאן ובערים והאבלם ואמלטה
ק את לבדי להגיד לך עוד זה מדבר וזה בא ויאמר
בשרים שמו שלשה ראשים ופשטו על הגמלים
ויקחם ואת הנערים הנו לפי חרב ואמלטה רק את לבדי
להגיד לך עיר זה מדבר וזה בא ויאמר בנך ובנותיך
אבלים ושתים יין בבית אחיהם הבביר והנה רוח גדולה
באה מעפר המדבר ויגע בארבע פנות הבית ויפל על הגעו
וימחם ואמלטה רק את לבדי להגיד לך ויקם איוב ויקרע
את מעילו וצד את ראשו ויפל ארצה וישתחו ויאמר
ערום יצאתי מבטן אמי וערום אשוב שמה יהוה נתן
וישח לקח מי שם יהוה מבורך נבלואת לא חטא איוב
ולא נתן תפלה לאלהים ויהי העם ויבאנו בני הדי
האלהים וידיעב על שוה ויבא גם השטן בתוכם ויאמר
יהוה אל השטן אי מזה תבא ויען השטן את יהוה ויאמר
מי שוט בארץ ומתהלך באו ויאמר יהוה אל השטן הנה

La *Mishna* est elle-même divisée en 6 Ordres, et nous sommes en présence du troisième, qui traite des *Dommages* (*Neziqin* en araméen)⁸. Chaque ordre comprend une suite de traités, et *Neziqin* commence par 3 traités en rapport avec des affaires de tribunal. Le juge se tenait près d'une porte de la ville, d'où le nom de *Baba* (la Porte en araméen), *Baba qama* (la 1^{re} Porte) étant ainsi le 1^{er} traité, suivi de *Baba mesia* (la Porte moyenne) et *Baba batra* (la Dernière Porte).



Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy
III SM 14/2, Alle 2b, Baba qama 61b-62b

⁸ Je voudrais remercier vivement mon collègue et ami Paul B. FENTON, Maître de conférences à l'Université Jean-Moulin de Lyon, qui a bien voulu identifier les textes du Talmud et des Prières, et servir d'intermédiaire, lors de ses passages à Jérusalem, avec les chercheurs du *Projet du Talmud*.

Dans ce texte de *Baba qama*, il est remarquable que tout le chapitre VII de la *Mishna* soit donné avant les discussions de la *Gemara* (Alle 2a), ce qui est rare; ce n'est pas la solution retenue par l'édition de Venise, qui commente phrase après phrase. Le chapitre VII est une discussion des lois du vol, basée sur Exode 22,3, où le voleur restitue le double si on retrouve en vie l'animal qu'il a volé, et 21,37, où il rend 5 ou 4 fois l'équivalent si la bête a été égorgée. Chaque terme du texte biblique est soigneusement défini, et la *Mishna* envisage par exemple la punition nécessaire si le voleur n'a pas tiré profit de toute la bête tuée. Le terme *ganab* (*voler*) apparaît fréquemment dans le texte⁹.

Le texte, rédigé dans une écriture qui est probablement de la vallée du Rhin et du XIII^e siècle, est disposé sur 4 folios de parchemin jaune représentant 8 pages, concernant la mairie de Bure pour le volume III SM 14/1 et la mairie d'Alle pour le volume III SM 14/2. Le texte est écrit sur deux colonnes, ce qui est rare, de 8,5 cm de largeur chacune, pourvues de réglures horizontales et verticales et de piquûres. Tous les folios ont gardé leur haut et un rabat pris dans la reliure de 1 à 2 cm. Des lignes manquent au bas des colonnes (comptées d'après l'édition dans le relevé qui va suivre): elles signifient qu'une partie du parchemin a été coupée, puisque la feuille excédait le format du volume. Ces lignes manquantes représentent en fait 4 à 5 lignes dans notre manuscrit, soit 3,5 cm. Si on additionne la hauteur du folio (21,5 cm), le rabat (1 cm), les lignes manquantes (3,5 cm) et la marge inférieure (2 cm), on obtient 28 cm, qui sont à mettre en rapport avec les 29 cm de la largeur: le manuscrit avait donc des folios de forme carrée, ce qui est tout à fait habituel. La marge latérale extérieure est de 6,5 cm, soit le double de la marge intérieure. La succession du texte est la suivante (foliotation dans l'ordre latin):

⁹ Il n'existe pas de traduction française du Talmud de Babylone, mais une traduction anglaise fait autorité: *The Babylonian Talmud*, traduit sous la direction d'I. EPSTEIN, Soncino, Londres, dès 1935 et souvent réédité. Le *Seder Neziqin* (*Ordre des Dommages*) comporte à lui seul 4 volumes. Notre texte se trouve dans le volume I du *Seder Neziqin*, p. 357-375 et 397-421, traduit par E.W. Kirzner.

Pour une initiation à cette littérature et aux textes qui ont suivi, il faut se procurer H.L. STRACK et G. STEMBERGER, *Introduction au Talmud et au Midrash*, traduit de l'allemand par M.R. Hayoun, Ed. du Cerf, Paris, 1986.

| | | |
|----------|-------------------------|--|
| Alle 2b, | 1 ^{re} colonne | <i>Baba qama</i> , 61b, ligne 34-62a, l. 24 5 l. manquent |
| | 2 ^e colonne | 62a, l. 28-62b, l. 16 + 1 l. de la <i>Mishna</i> VII,1 |
| Alle 2a, | | 9 l. manquent |
| | 1 ^{re} colonne | <i>Mishna</i> VII, 2-5 10 l. manquent |
| | 2 ^e colonne | <i>Mishna</i> VII,7 62b, l. 23-37 |
| Bure 1a, | | 9 l. manquent |
| | 1 ^{re} colonne | 63a, l. 7-63b, l. 9 5 l. manquent |
| | 2 ^e colonne | 63b, l. 14-36 |
| Bure 1b, | | 9 l. manquent |
| | 1 ^{re} colonne | 64a, l. 8-64b, l. 2 11 l. manquent |
| | 2 ^e colonne | 64b, l. 12-42 |
| Bure 2b, | 1 ^{re} colonne | 69a, l. 6-69b, l. 3 9 l. manquent |
| | 2 ^e colonne | 69b, l. 13-41 (ligne 41 : lettres coupées à leur moitié dans le sens du texte) |
| Bure 2a, | | 9 l. manquent |
| | 1 ^{re} colonne | 70a, l. 8-70b, l. 20 11 l. manquent |
| | 2 ^e colonne | 70b, l. 31-71a, l. 29 ligne 29: lettres coupées comme au fol. 2b) |
| Alle 1a, | | 5 l. manquent |
| | 1 ^{re} colonne | 71a, l. 34-71b, l. 25 8 l. manquent |
| | 2 ^e colonne | 71b, l. 32-72b, l. 2 |
| Alle 1b, | | 17 l. de Talmud manquent, mais l'édition donne en fait la <i>Mishna</i> VII,3 |
| | 1 ^{re} colonne | 72b, l. 19-73a, l. 27 10 l. manquent |
| | 2 ^e colonne | 73a, l. 37-73b, l. 24 |

On aura remarqué qu'il y a 2 séries de textes: 2 folios donnant une 1^{re} partie du texte du Talmud (fol. 61b-64b) et 2 autres en donnant une autre (fol. 69a-73b); comme ces 2 parties sont elles-mêmes réparties sur les 2 volumes, on peut en déduire que ces 2 volumes ont été reliés en même temps.

Nous ne possédons plus actuellement qu'un seul manuscrit complet du Talmud de Babylone, conservé à la Bibliothèque de Munich, daté de 1334, ce qui s'explique par l'acharnement mis par l'Eglise, mal conseillée par d'anciens juifs convertis, à détruire ce monument de la conscience juive: des dizaines de milliers de copies en furent brûlées publiquement dans toute l'Europe. Il n'est pas rare non plus de trouver des textes importants dans d'anciennes reliures: les témoins les plus anciens de nombreux auteurs de l'Antiquité gréco-latine ont été retrouvés de la sorte. Dans le domaine hébreu, c'est le cas également, et il y a eu ces dernières années des cas parallèles à Francfort et Turin. Le D^r Israel Ta-Shema, à l'Institut des Manuscrits hébraïques microfilmés de la Bibliothèque nationale et universitaire de Jérusalem, s'occupe d'un *Projet du Talmud* qui doit donner les références de tous les fragments connus dans le monde, en étudiant le caractère spécifique de telle ou telle copie, pour retrouver sa filiation d'origine. Il a été informé de la découverte de Porrentruy.

Le texte des Prières

Le registre III E 4 comporte aussi 2 folios de parchemin jaune en pages de garde, soit 4 pages de texte de prières utilisées dans la liturgie du Nouvel An ou *Rosh ha-shana* (*Début de l'année*), les 1^{er} et 2^e jours du mois de *tishri* (septembre-octobre). Il s'agit de *piyyutim* (*poèmes*, du grec *poiêtès*) composés au Moyen Age et destinés à embellir une prière obligatoire ou une cérémonie religieuse. Ils sont disposés ici alphabétiquement selon leur lettre initiale, et ce sont parmi les premiers du recueil, commençant par la lettre *aleph*. Les folios mesurent 36 × 31 cm, y compris un rabat de 5,5 à 6,5 cm pris dans la reliure. Les 3 premières pages comptent 23 lignes, la 4^e 24 lignes, avec les mots initiaux des poèmes en grandes lettres. Le texte est écrit en pleine page sur 21 cm de largeur, avec réglures horizontales et verticales à la mine de plomb, et piqûres.

Ces *piyyutim* faisaient partie de la *Amidah* (*Action de se tenir debout*), prière silencieuse récitée debout et reprise par le chantre – allusion à la sonnerie du *shofar* (*cor en corne d'animal*, Nombres 29,1)

quand le chantre répète la prière silencieuse. Ils sont publiés dans les livres de prières du rite *ashkenaze* (*allemand*), et principalement celui de S. Baer, *Abodat Yisrael* (*Travail d'Israël*), Rödelheim, 1868, souvent réédité, et dans les ouvrages plus complets de E.D. Goldschmidt, *Sidur tefilat Yisrael* (*Arrangement de la prière d'Israël*), 1964, et *Mahzor* (*Rituel*) *des Jours redoutables*, 1970.

Commentaires

Ces fragments pourraient être les restes d'une synagogue ou d'une maison de prière d'une communauté juive bruntrutaine disparue au cours des différentes persécutions du Moyen Age. Le *Memorbuch* de Nuremberg, qui donne les noms des communautés et des fidèles disparus par suite des persécutions qui commencèrent avec les Croisades, mentionne l'anéantissement de la communauté de Bâle le 16 janvier 1349 au cours de la Grande Peste: 600 juifs sont brûlés avec le rabbin à leur tête, 140 enfants sont baptisés de force¹⁰; les juifs reviennent dès 1362 et jusqu'en 1397. Enfin, le Concile de Bâle impose en 1434 l'assistance obligatoire des juifs aux sermons de conversion. Cependant, les communautés disparues se reconstituent parfois partiellement, au gré des besoins d'argent et des autorisations du monde officiel.

Nous pourrions aussi être en présence des restes de la communauté bâloise disparue en 1349 ou 1397. Il ne faut pas oublier que la vallée du Rhin hébergeait de nombreuses communautés juives, toutes anéanties à un moment ou à un autre, et il y avait sans doute tout un marché de récupération des dépouilles les plus précieuses, et tel était le cas du parchemin. Nous ne savons pas quels textes donnent les fragments retrouvés à Francfort, mais il sera intéressant de les comparer soigneusement à nos manuscrits.

Dans l'ancienne principauté épiscopale, il faut évoquer aussi d'autres communautés possibles; par exemple il y a la mention de *TYNMWNT* dans le manuscrit Add. 18,424 de la British Library¹¹, que la *Germania judaica*¹² propose de lire *Delémont*. Une recherche reste entièrement à faire, dans les Archives, mais aussi dans la toponymie,

¹⁰ S. SALFELD, *Das Martyrologium des Nürnberger Memorbuches*, Berlin, 1898, p. 245, 252, 255, 267 et 283.

¹¹ G. MARGOLIOUTH, *Catalogue of the hebrew and samaritan manuscripts in the British Museum*, 4 vol., Londres, 1965-1977; le ms. Add. 18, 424 est répertorié sous le no. 538, vol. II, p. 143-144, et consiste en manuscrits divers, dont 2 actes datés de *TYNMWNT* en 1307 (un contrat de mariage et une procuration).

¹² *Germania judaica*, I, 1934; II, 1968.

Liber Copiarum

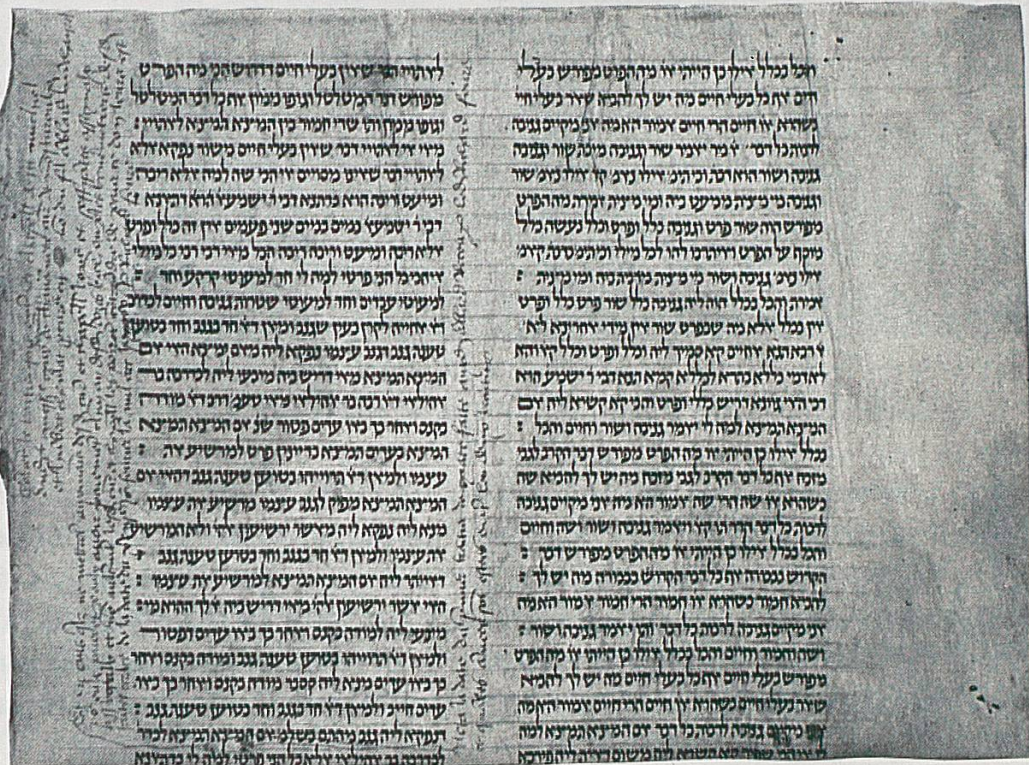
עליו ענה ובעתה במרדו וים הלילה וסחה אפל אל ידו
ביום שעה במספר נדום אל בית המה הלילה
ההוא זה המהר אל תבא נענה מן יקנה אודריום השנידים
עוד ליתכן יחשבו נכבי נשפו יקר לאודר ואין:
ואל יראה מעפעפי שחר: כי לא סגר דלתו משני ויכתב עמל
פעפע למה לא מודם אמית מבטן יאצתו ואין
מחשע קרמנו פרפם ומה שדים כי אופק: כי עתה שבגד י
ואשקט ושמך אז יצח לי עם מולכם ויעל
ארץ הנגום חרבות למה: אז עם שרים וזה להם המבולאים
בתיהם נסתו אז נפל טמון לא אחיה בעוללים
לא ראו אוד: עם רשעים חרלו חצו ושם יצחו יאיעו פה יחד
אכזרים שיאננו ולא שמיעו קול נגוש: קטור:
וגדול שם הוא לעם תלשי מארצנו: למה יתן לעמל אוד
וחיים למדי נפש: המיחכים למית ואיננו ויאמרו
מימיטמונים השמחים אלגיל ושושד כי ימיצאר קבר: להבר
אשר דרבו נכתרה ויכר אלה מעדו: כי לפע ילמו
אפוזתו תבא ויתנו נמים שאננו: כי פחד פחדת ויאיתו
ואשר יצרתו ואל לי: לא עולותי ולא שקטתי ולא
נחתו רבתי וכו': ויען אלפי התמימיני ויאמר: הנפה
רבו אלך תליאה ועיר במליך מי יוכל חנה
יסות רבים נודים רמות החוק: כושל יסימון מליך וטרפים
טרשת תאמרין: כי עתה תבא אלך ובלא תגע

Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy III SM 1/2, f° 2b, Job 3,5b-4,5

השמות לבד אל עבדו איוב נאמן נמוך במחץ אש
הפנישור דא אלהים וטר מרע וערש מחזיק נמנה
ותסותו מו לבלעו דנפשו וישן השטן את ידו ויאמר
עור בעד עור וכל אשר לאש יתן בעד נפשו ואלם
שליח נה ידו ונע אל ענמו ואל בעדו אם לא על פניו
יברכו ויאמר יהוה אל השטן הנה בדרך רב את נפשו
שמר ויצא השטן מאת פני יהוה ואת אהבתו בשאן
רע מיפת הגלו ועד קרקרו ויקח לו חדש להתפלל בו
והוא יושב בתוך האפס והאמר לא אשתה עוף מחזי ק
בתפתר בך אלהים ומת ויאמר אלים פטר אחר
הנבולות תרברו גם את הטוב נקבל מאת האלהים ואת
הרע נקבל בלא זאת לא חטא איוב בשפתיו
וישמעו שלשת רעי איוב את כל הרעה הזאת תבנה עליו ו:
ויבאו אש ממקומם אליו ופן הדימיו ובלוד העוהו ועפר
הנעמית ויוערו יחדיו ללא לצור ולחמו וישאו עיניהם
מרחוק ולא הברה וישאו קולם ויכפו ויקרעו אש מעול
ויוקרו עפר על ראשיהם השמימיה וישבו אתו לארץ
שבעת ימים ושבעה לילה ואין דבר אליו דבר כי הארץ
הפכה מאד ואחרי כן פתח איוב את פיו ויקלל את יומיו
וישן איוב ויאמר ואבר יום אולד בו ולידה אמו
הויה צר היום הזה אל יבו חסך אל ידרשתי אלהים
מי מעל ואל תפגע עליה צרה ואל תהיה חשך ועלמות תטפן

sur cette ancienne population juive disparue, qui a pu se développer à partir de la Renaissance carolingienne, où les juifs étaient bien considérés, jusqu'aux événements tragiques qui ont accompagné les Croisades¹³.

De toute manière, ces textes posent la question de l'existence d'une communauté juive à Porrentruy au Moyen Age.



Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy
III SM 14/1, Bure 1b, BQ 64a-b

¹³ Le lecteur intéressé par le judaïsme pourra lire avec profit l'ouvrage de E. GUGENHEIM, *Le judaïsme dans la vie quotidienne*, 4^e éd., Albin Michel, Paris, 1978.

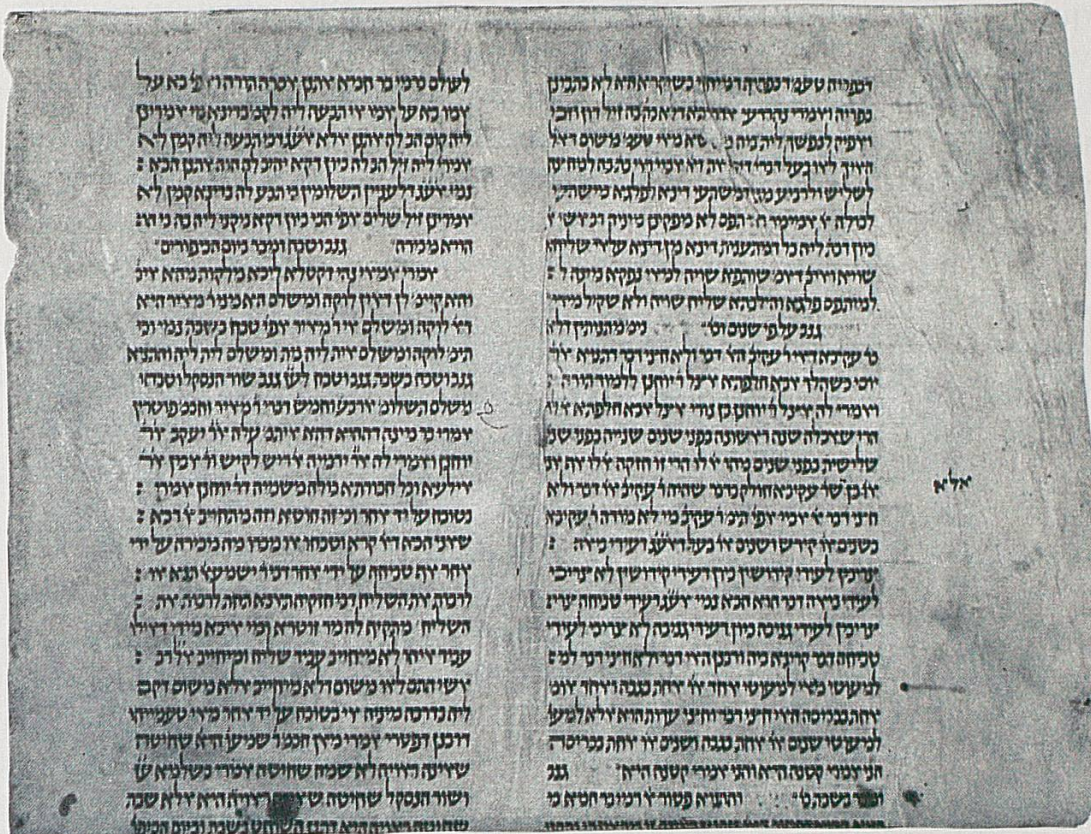
Les juifs à Porrentruy au Moyen Age

L'on sait que les juifs furent nombreux dans les régions d'entre Saône et Rhin dès la fin du XIII^e siècle et dans la première moitié du XIV^e siècle encore¹⁴. Des familles ou même des communautés juives sont ainsi installées en Franche-Comté, à Besançon, Salins, Gray, Vesoul, Lons, et en Alsace (Strasbourg, Colmar, Thann, Mulhouse); on en trouve aussi dans de plus petites localités (Baume, Clerval, Montbozon, Ferrette, Altkirch, Cernay, Ensisheim). Il existait une communauté juive à Montbéliard, une autre fort nombreuse à Bâle, et des familles dispersées dans plusieurs villes suisses, comme Neuchâtel, Berne, Bienne, Grandson... Les juifs y exerçaient les professions de banquiers-changeurs et de commerçants, seules activités que le droit canon et la société civile concédaient à cette catégorie d'exclus. On connaît par exemple les activités de la banque juive Héliot de Vesoul (1297-1318) qui prêtait de l'argent aux princes et pratiquait le crédit sur gages à la consommation, à des taux réputés usuraires (25 à 46%), tout en ne dédaignant pas le commerce de denrées (vente des gages saisis en cas de non-remboursement, trafic de vin, bois, céréales, épices)¹⁵.

Exclus de droit en raison de leur religion, honnis à cause de l'usure dont ils sont le symbole, jaloués des bourgeoisies montantes dont ils sont les concurrents, les juifs sont aisément persécutés et deviennent le facile et commode exutoire de tous les maux. Catégorie à part placée sous la protection des princes territoriaux et de l'Empereur, les juifs sont souvent soumis à leur arbitraire et demeurent sans véritables droits. Ils constituent en outre une proie fiscale, qu'illustrent la taxe spéciale dont ils doivent s'acquitter pour être admis à résider dans une localité (le cens des juifs) et le versement de fréquentes contributions extraordinaires. S'y ajoutent des vexations: le port d'un signe distinctif

¹⁴ Bibliographie succincte: J. SIMONNET, «Juifs et Lombards en Bourgogne», *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1865, p. 145-272; J. MOREY, «Les Juifs en Franche-Comté au XIV^e siècle», *R.E.J.*, VII, 1883, p. 1-39; L. GAUTHIER, «Les Juifs dans les Deux Bourgognes», *R.E.J.*, XLVIII, 1904, p. 208-229; XLIX, p. 1-17, 244-261; B. BLUMENKRANZ, «Géographie historique des Juifs en Franche-Comté médiévale», *Actes du 99^e Congrès national des Sociétés savantes*, II, Paris, 1977, p. 53-83; E. SCHEID, *Histoire des Juifs d'Alsace*, Paris, 1887; J. ROCHETTE, *Histoire des Juifs d'Alsace*, Paris, 1938; M. GINSBURGER, «Die Juden in Basel», *Basler Zeitschrift*, 1909, p. 315-436; A. NORDMANN, «Geschichte der Juden in Basel», *ibid.*, 1914, p. 1-190; A. NORDMANN, «Les Juifs dans le pays de Neuchâtel», *Musée neuchâtelois*, 1922.

¹⁵ I. LOEB, «Deux livres de commerce du commencement du XIV^e siècle», *R.E.J.*, VIII, 1884, p. 161-196; IX, p. 20-50, 187-213, et M. SCHWAB, *art. cité*.



Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy III SM 14/1, Bure 2b, BQ 69a-b

(une bande d'étoffe blanche et rouge à Montbéliard par exemple), un péage spécial qui frappe leur personne, au taux uniforme de 30 deniers dans le comté de Bourgogne et à Montbéliard, des expulsions répétées (1321, 1349, 1374, 1396 en Franche-Comté). En cas de grande catastrophe, l'opinion, déjà prévenue, est facilement montée contre eux; ainsi les juifs sont rendus responsables de la Grande Peste de 1348-1349 et l'hostilité générale à leur égard se manifeste alors par des mesures de bannissement et des massacres. Bâle et l'Alsace s'y illustrent tout particulièrement et il est fort possible, en prolongement, que ces persécutions sanglantes aient atteint la région de Porrentruy: on cite ainsi trois juifs jugés et brûlés à Hasenburg (est-ce Asuel?) en 1349¹⁶. La Grande Peste marque la fin de l'existence des grandes colonies juives des pays d'entre Saône et Rhin et le début de leur reflux vers l'Europe centrale. Toutefois il figure encore des familles juives, après 1350, en Franche-Comté, à Montbéliard, en Alsace comme à Bâle, mais elles ne sont plus

¹⁶ Cité par M. GINSBURGER, *art. cité*, p. 344; il y aurait parmi eux un juif portant le nom de Hasenburg.

qu'un petit nombre, et au XV^e siècle c'est la même situation qui prévaut: les juifs ne se comptent plus qu'à l'unité.

Porrentruy au XIV^e siècle ne semble pas avoir connu de présence juive importante, tant la documentation est discrète. La ville apparaît endettée envers les juifs (mais lesquels?) en 1346 et c'est ce qui motive la concession temporaire de l'angal (impôt sur la vente de vin au détail) par l'évêque de Bâle¹⁷. En 1367, la ville, encore endettée, s'inquiète de «payer le juif» (son nom n'est pas cité)¹⁸. Il n'est pas sûr cependant que ces créanciers de la ville soient des juifs installés à demeure et l'on a vu que les régions voisines de Porrentruy en abritaient un bon nombre susceptible de pouvoir remplir ce rôle. Toutefois il existe à Porrentruy un péage des juifs¹⁹ et il faut mentionner Sanse (Samson) de Porrentruy et Marion son épouse qui apparaissent à Dijon en 1383, en relation d'affaires avec le juif David de Montbéliard; Sanse réside encore à Dijon en 1384-1385 et se fixe en 1386-1387 à Auxonne²⁰. Le fait qu'il s'intitule «de Porrentruy» signifie qu'il a sans doute résidé quelque temps dans la localité, mais il faut bien avouer que l'on ne sait rien sur son séjour. Il serait l'exemple toutefois de ces familles juives qui, après la Grande Peste, ne renoncent pas à leurs activités dans la région et cherchent toujours à s'y ancrer. Mais, exemple unique, il prouve combien l'immigration juive est devenue infime après 1350.

Il est ainsi curieux, et même un peu paradoxal, de constater qu'au temps du plus fort taux de population juive, avant 1350 et même 1320, Porrentruy n'a pas accueilli de communauté. Est-ce le signe de la faible capacité économique de la ville et de l'étroitesse de son marché? Pourtant des juifs ne négligent pas les petites localités, plus humbles que Porrentruy sans doute (ainsi Granges, Montjustin, Clerval, L'Isle-sur-le-Doubs) et les lieux de foires et marchés les attirent. Cette absence est-elle due à des mesures de dissuasion et de persécution particulières qui ont empêché les juifs de s'installer? Les évêques sont souvent à la pointe de la répression des activités juives, tout en étant d'ailleurs tolérants envers les individus. Ainsi l'archevêque de Besançon est un des premiers à recommander le port d'un signe distinctif (1245); en 1309 il réclame des mesures de répression de l'usure, et dans les statuts synodaux de 1355 il rappelle les interdits et prohibitions qui frappent les

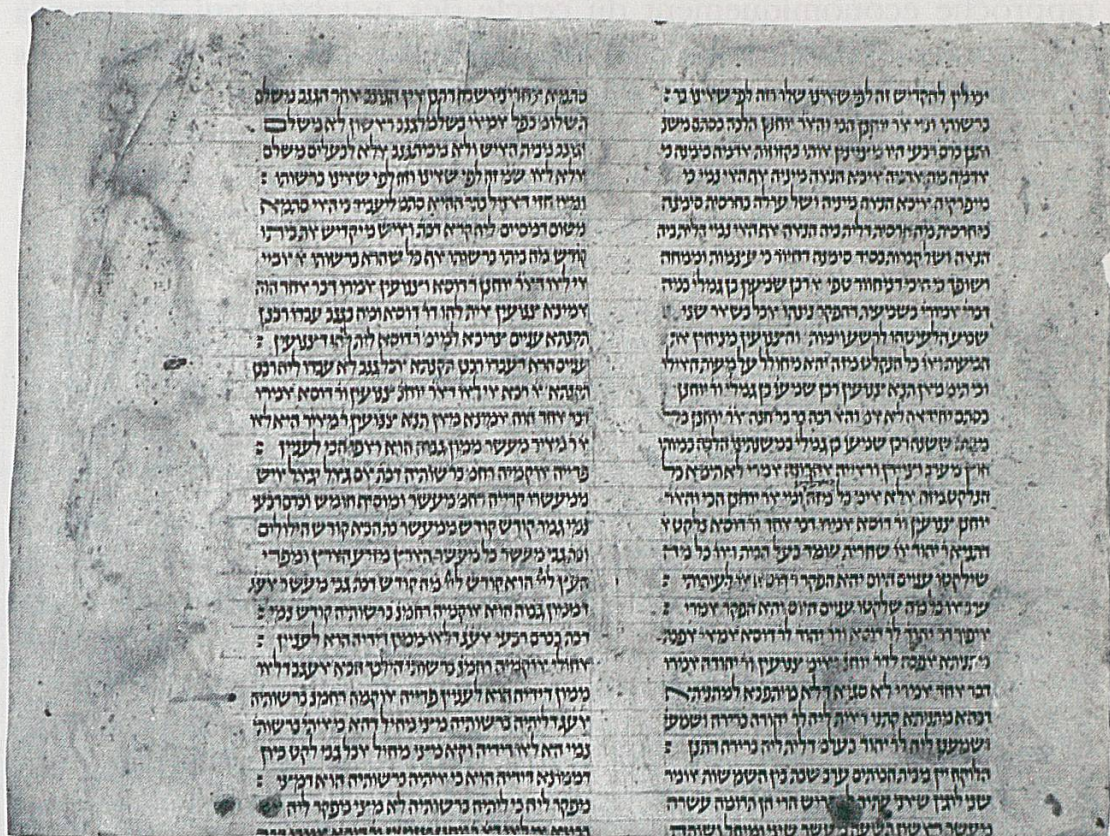
¹⁷ Cf. J. TROUILLAT, *Monuments de l'histoire de l'Ancien Evêché de Bâle*, III, Porrentruy, 1858, p. 587-589.

¹⁸ Arch. Bourgeoisie, Porrentruy, C-VI-41, 1367, f° 23 v°.

¹⁹ *Ibid.*, I 1, f° 9 (copie d'un texte daté de 1409).

²⁰ L. GAUTHIER, *art. cité*, p. 154; J. SIMONNET, *art. cité*, p. 187, 189.

juifs dans leurs relations avec les chrétiens²¹. Pourtant, en ce qui concerne l'évêque de Bâle, il n'existe nulle trace d'intervention ou de prescription de ce genre pour la période. Il n'est pas impossible pourtant que la situation ait été, au moins à certaines époques, plus difficile pour les juifs à Porrentruy: le Conseil de ville, en 1379, ordonne de reconduire «le juif» (non cité) à Delle²².



*Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy
III SM 14/1, Bure 2a, BQ 70a-71a*

L'on est davantage renseigné au XV^e siècle, à une époque où les conditions ont changé; les juifs, peu nombreux, ne font plus peur, ne représentent plus une concurrence économique, et se font souvent apprécier comme médecins. L'on voit alors des juifs résider à Porrentruy dans la première moitié du XV^e siècle et bénéficier d'une relative tolérance. Quatre juifs apparaissent sur les listes des contribuables de la ville: Isaac, de 1406 à 1417; Bandic, dit de Courbel (?), de 1408 à 1449;

²¹ L. GAUTHIER, *art. cité*, p. 2, 257.

²² Arch. Bourgeoisie, Porrentruy, C-VI-41, 1379, f° 68v°.

Johannes (que les scribes francisent en Jeannenat) en 1431-32; et Lyon en 1452-54²³. Il n'en figure plus ensuite avant 1549. Par leur cotisation à l'impôt municipal, l'on connaît ainsi leur temps de résidence; pour trois d'entre eux on dispose d'indications supplémentaires sur leurs activités et leurs relations dans la ville. Le chiffre de l'impôt dont ils s'acquittent (Isaac taxé de 24 à 40 sous, Bandic de 12 à 24 sous) les place déjà au-dessus de la moyenne des contribuables bruntrutains²⁴ et les rapproche économiquement du cercle des notables qui dirigent la ville; comme l'impôt municipal est calculé à partir des signes extérieurs de richesse, il suppose ici que la fortune juive s'apparente à celle des marchands qui sont au premier rang des notables, à moins qu'il ne s'agisse d'une surtaxe imposée en raison de leur état. En outre, dans le domaine fiscal les juifs sont toujours soumis au cens spécial dû au seigneur territorial: Bandic ainsi doit payer 46 sous pour l'année 1443-44²⁵. Cette fiscalité, qui ne les dissuade pas de résider, est quand même mal vécue; Isaac, le plus taxé, adresse en 1412 une supplique au bailli, représentant du prince, pour éviter de payer l'impôt municipal, en argumentant qu'il n'est pas bourgeois²⁶; comme il continue d'y être soumis, il n'a donc pas obtenu gain de cause, ce qui est légitime puisque cet impôt frappe les résidents, bourgeois ou non.

Leurs activités sont connues; Isaac et Bandic sont prêteurs d'argent, dans la bonne tradition, et leurs opérations de crédit les mènent à des procès devant la justice urbaine²⁷, en général pour réclamer le remboursement du prêt, non effectué à temps, ou suite à la vente d'un gage contesté: en 1408 ainsi un habitant de Villars-sur-Fontenais est endetté envers eux de 40 sous; en 1412 c'est un bourgeois de Porrentruy qui leur doit deux florins et un franc, grossis des intérêts: la justice admet que sa maison sera vendue au profit des juifs si le prêt n'est pas remboursé; en 1445, pour 30 sous prêtés, la femme Nicolin Brisard a engagé un gobelet d'argent que Bandic veut vendre, ce qu'elle conteste. On voit ainsi que le crédit à la consommation fait toujours partie de leurs activités et que la justice urbaine leur donne souvent raison. Bandic est aussi un commerçant, sans se spécialiser dans un secteur

²³ Il s'agit de la taxe de comunance qui porte sur la résidence et se module selon la fortune visible des habitants, Arch. Bourgeoisie, Porrentruy, C-VI-1 et C-VI-2, *passim*.

²⁴ Johannes est taxé à 12 sous; Lyon de 10 à 15 sous.

²⁵ Arch. de l'Ancien Evêché de Bâle (A.A.E.B.), Comptes de la Seigneurie de Porrentruy (série non classée), 8^e série, 1443-45, f^o 2 + 3.

²⁶ Arch. Bourgeoisie, Porrentruy, C-VI-41, 1412, p. 366.

²⁷ A.A.E.B., Chancellerie, 67/1, f^o 35v^o, 42; 67/2, f^o 20v^o; 68/1, f^o 8v^o; 68/2, f^o 25.

particulier; la fabrique paroissiale lui achète en 1408 une «peau [de couleur] rouge pour couvrir un grand missel»²⁸; la ville lui commande, pour son guet, «une neuve visièrre à bassinnet» (1420) et le paie pour «blanchir des haubergeons et des bassinets» (1423)²⁹. Il est ainsi fournisseur des institutions de la ville, du moins pendant un temps, et il faut supposer que ses activités commerciales, pour s'approvisionner, le mènent de Bâle à Besançon. Il tient donc une place, modeste, dans l'économie urbaine.

Ces familles juives semblent bénéficier d'une relative tolérance. Elles possèdent une maison, louée ou achetée, en pleine ville, au milieu des autres habitants; elles sont en relation avec les cercles dirigeants de la ville; elles ont recours aux tribunaux ordinaires pour faire respecter leurs droits et n'y ont pas toujours tort; elles requièrent l'arbitrage des



*Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy
III SM 14/2, Alle 1a, BQ 71a-72b*

²⁸ Arch. Bourgeoisie, Porrentruy, C-VI-158, 1408, f° 2.

²⁹ *Ibid.*, C-VI-42, 5, f° 69; C-VI-42, 6, f° 34.

officiers seigneuriaux. Leur commerce les entraîne librement au-dehors, les oblige à fréquenter foires et marchés, à être en contact avec les ruraux. Elles semblent avoir eu envie de durer: Bandic réside à Porrentruy plus de 40 ans et y fait souche; son fils Lyon est même reçu bourgeois en 1451 ou 1452³⁰, ce qui est signe d'une nouvelle attitude. C'est donc à ce moment-là, dans la première moitié du XV^e siècle, que la communauté juive, très réduite, paraît vivace. C'est alors seulement qu'on voit utiliser le «cimetière des juifs»³¹, qu'un lieu-dit actuel permet de localiser (la «Combe aux Juifs», au nord de la ville, près de la route de Belfort et en face du cimetière actuel); la situation de ce cimetière à part, hors les murs, est un autre signe d'exclusion, séparant les juifs des chrétiens. Il symbolise aussi les vexations dont les juifs continuent d'être l'objet; si l'arbitraire ne s'exerce plus à leur rencontre comme autrefois, ils restent une matière fiscale et ont sans doute beaucoup de mal à échapper aux pressions de toutes sortes. La conversion, plus ou moins forcée, fait partie de ces pressions: en 1455, sur ordre du châtelain de Porrentruy, un juif (on ignore son nom) est baptisé à Saint-Pierre et la ville lui donne un florin en cadeau³². Leur implantation ainsi reste fragile, ce qui explique que les familles juives rencontrées n'arrivent pas à se maintenir à Porrentruy; Lyon, le fils de Bandic, préfère émigrer et s'installer à Montbéliard, où l'on retrouve sa trace: il est médecin, mais continue d'avoir des activités commerciales qui le mettent en rapport avec Neuchâtel, par exemple, et avec Porrentruy, où on

³⁰ *Ibid.*, C-VI-43, 4, 34v°, 35: il est reçu deux fois, en 1451 et 1452 (erreur ou problème?).

³¹ *Ibid.*, C-VI-43, 5, f° 26; il est cité en 1439 comme étant en usage. A Montbéliard, pour donner une comparaison, il fallait payer 5 sous pour se faire enterrer au cimetière juif, Arch. nationales (A.N.), K. 2203, f° 20v°: sans doute était-ce un même taux à Porrentruy.

³² Arch. Bourgeoisie, Porrentruy, C-VI-44, 1455, f° 134.



Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy
III E 4, Piyyutim, f° 1a

le voit reparaître en 1475 à l'occasion d'un procès³³, mais c'est là sa dernière mention. Il faut attendre 1548-49 pour retrouver trace d'un juif à Porrentruy: Hirtz, médecin, demande en 1548 au Conseil de ville le droit de résider; la ville préfère requérir l'avis de l'évêque avant de se prononcer. L'accord de l'évêque est sans doute acquis, car Hirtz réside à Porrentruy dès 1549 et il y est encore en 1566³⁴.

³³ Cf. A.N., K. 2011, 4, f° 46, Z² 1377, f° 127v°, Z² 1704, f° 47v°; Arch. Bourgeoisie, Porrentruy, V-16, f° 129v°; I. LOEW, *Le système des échanges à Neuchâtel au XV^e siècle*, Neuchâtel, 1966, p. 19.

³⁴ Arch. Bourgeoisie, Porrentruy, I 40: Hirtz est un médecin venu d'Alsace; il s'acquitte de 7 sous de taxe de comunance en 1549-50 et figure dans les montres d'armes de 1550 (*ibid.*, I 13); il vit encore en 1566, cf. A. NORDMANN, «Über den Judenfriedhof in Zwingen», *Basler Zeitschrift*, 1907, p. 140, qui évoque aussi des juifs installés à Char-moille vers cette date.

א' מיכן ולהבא הוא נפסל ימי ל' מפרע הוא נפסל
 מההיא שעתא דאסתר הוא לה רשע והתורה י
 צמדה אל תשה רשע עד רמא י מיכן ולהבא הוא
 נפסל י לך עד זכום חידושו הוא תרי ותרי צמדה
 מיצי חזרת י יתת ידני צוקת להני הילכך יין לרטי
 אלא משעת חידושו ריחך י זכר צמדה נמי כצמי
 סבירא לה דא למפרע הוא נפסל והבא היינו טעמי
 דבנא משום פסידא דלקוחת מימי מימיה י זכר מימיהו
 דאסתר כה תרי לה ותרי רחא י צמדי דפסל פשוטו כגו
 כנליתיה להך לישנא דאמרת משום חידוש לישנא
 לך לישנא דמימיהו פסידא דלקוחת י זכר י
 רב י קמיה מרפתי עבר רב פמי ענדא מוותיה דבנא י
 והולכת מוותיה דכמי מי על קגם תג גג על פי שנים י
 וטבח ומכר על פיהו וצמי צמו וצמיין משלמין לו י זכר
 הכל מיא לו שחמדי על הגנינה וחזרו והעירו על
 הטכחה וחזמו על הגנינה וחזרו וחזמו על הטכחה
 ויזכר דעת למפרע הוא נפסל מין דיהומא להו י
 צמדה י זכר י מימיהו למפרע דמי אסתר י טכחה
 פסולין הוא י צמיא משלמי י טכחה י צמדי הכא נמי י
 עשיקא כגון שהחזמו על הטכחה תחילה י צמדי סור
 סוף פ' הדרי מיהומי י צמדה י זכר י מימיהו למפרע
 דמי אסתר י טכחה פסולין הוא י צמיא משלמי י
 י טכחה י זכר י שהעידו נבא י זכר והחזמו לימא
 נבאי הוא שנים י צמיא י זכר י שגגוהן מעידן י זכר
 שטח וחזמו על הגנינה ע"י שגגוהן מקצתה י
 כנליתיה חזמו על הטכחה הוא משלמי משלמי
 כנליתיה משלמיין השלום שלשה י זכר נמי דמי י
 י זכר נמי עריות י זכר כעדות י זכר עריות שטח

י זכר כה י זכר זה י זכר כעדות י זכר כעדות סבירה
 דמיל עמך תוך כדי דיבור כדבור דמי מיצי ליו כהא
 קמפלג דכנס סמי מכין ולהבא הוא נפסל וכיון י
 דמההיא שעתא דקא מיהומי הוא דמיפסלי י טכחה
 דקא מיהומי י זכר י זכר דלא מיהומי י זכר י
 ור י זכר כמי למפרע הוא נפסל מין דמי אסתר י זכר
 דמיפסלי כ' י זכר י זכר י זכר י זכר י זכר י זכר י
 נמי דהא תוך כדי דיבור כדבור דמי י צמדי לרא י זכר
 כדבור דמי דמי דמיל עמך למפרע הוא נפסל
 י זכר כה כבור כדי דיבור דמי קמפלג וכנס סמי
 כמי י זכר לרא כדבור דמי ור י זכר סמי י זכר כדבור
 כדבור דמי וכנס ר' י זכר י זכר כדבור דמי והא
 הנא הוא זו המורה עולה המורה שלמים הרי זו המורה
 עולה דמי ר' מי י זכר י זכר י זכר י זכר י זכר י זכר י
 מהחילה הרי י זכר י זכר י זכר י זכר י זכר י זכר י
 דמי קמפלג ורס י זכר י זכר עולה ועמלך ר' המורה
 שלמי הרי זו המורה עולה והוינן כה נמלך פשוטא ור
 רב פפא נמלך כדבור כדי דיבור קמפלג י צמדי הרי תוך
 כדי דיבור הוא חר כדי שזילת הלמיה לרנ וחד כדי ש
 שזילת הרב להלמיה מ' לית ליה לר' י זכר כמי שזילת י
 הלמיה לרנ שלום עליך ר' נעמיש כדי שזילת הרב להלמיה
 שלום עליך י זכר ליה י זכר עדים שהוכחו ולכנסן
 חוזמו נהגין דהכחה תחילת החמה היא י זכר י זכר
 נמרה י זכר מנא י צמיא י זכר י זכר י זכר י זכר י זכר י
 פלוג שמיא י זכר עין עברו והפיל י זכר י זכר י זכר י זכר י
 י זכר וצמיא י זכר י זכר י זכר י זכר י זכר י זכר י
 דמי י זכר י זכר י זכר י זכר י זכר י זכר י זכר י זכר י
 עין עברו כמי דמפסלי לה לחזרו דמי י זכר כעדות שטח

Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy III SM 14/2, Alle 1b, BQ 72b-73b

On voit donc que la présence juive à Porrentruy au Moyen Age fut fort discrète. Elle n'existe pas au temps où les juifs sont nombreux ailleurs, elle se manifeste seulement par quelques individus ou familles qui viennent comme s'y réfugier quand ils sont persécutés dans d'autres localités. C'est peut-être ce rôle de refuge que joue Porrentruy au XV^e siècle sous l'administration montbéliardaise; il est frappant de constater – mais c'est peut-être une coïncidence – que les juifs disparaissent de Porrentruy à peu près à l'époque où la ville revient sous la seigneurie de l'évêque de Bâle (1461). On ne connaît pas cependant la

législation épiscopale à leur sujet; il existe bien un mandement épiscopal en 1425 concernant les juifs³⁵, mais le texte en a disparu et personne ne semble le connaître. Toutefois l'évêque, pour la première fois, inclut dans les statuts synodaux de 1503 le rappel des interdits anti-juifs³⁶. Il est pourtant difficile d'invoquer la législation épiscopale pour expliquer la disparition des familles juives de Porrentruy.

Il est temps dès lors de revenir aux extraits de manuscrits retrouvés dans les archives de la Bourgeoisie. Les documents qu'ils accompagnent portent comme date ultime 1537 et la plupart des écritures françaises de ces documents datent de la seconde moitié du XV^e siècle. Beaucoup sont d'ailleurs de la même main, celle du notaire Richard Faire (ou Fevre), connu par ailleurs comme scribe municipal (secrétaire



Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy III E 4, Piyyutim, f° 1b

³⁵ Cité par G. AMWEG, *Bibliographie du Jura bernois*, Porrentruy, 1928, p. 21.

³⁶ L. VAUTREY, *Histoire des évêques de Bâle*, II, Einsiedeln, 1886, p. 67.



Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy III E 4, Piyyutim, f° 2b

utilise, feuille à feuille, de la façon que l'on sait. On n'imagine pas des familles juives «oubliant» ou vendant ces manuscrits religieux portant des textes sacrés, objets spécialement révéérés, on n'imagine pas non plus des bourgeois s'en rendant acquéreurs à Porrentruy même ou dans des places extérieures. Il faut donc bien admettre une origine locale et une dévolution par des procédés «extraordinaires». Et si ces documents finissent dans le fonds des archives de la confrérie Saint-Michel et de la paroisse de Porrentruy, c'est que le hasard a voulu qu'au même moment le même notaire rédigeât des actes en faveur de ces institutions. Il reste que ces manuscrits constituent, si notre hypothèse est exacte, un témoignage de la foi et du sentiment religieux des familles juives de Porrentruy; peu nombreuses, rencontrées un peu à contre-courant d'une histoire mouvementée, elles n'en restaient pas moins attachées à leur foi, signe d'identité, d'autant plus qu'elles ne pouvaient l'exprimer publiquement: le recours au livre était pour elles le salut et l'abstraction de ce monde.

Gérard Jobin et Pierre Pégeot

